

Commune de LOUPERSHOUSE

(n° 18 du 13/01/2019)

1- Inscriptions sur les listes électorales



Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard **le vendredi 7 février 2020**.

Où faire la demande ?

- Se présenter **en mairie** aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pièces à produire

- **Une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture EDF/GDF, avis d'imposition...). Ne sont pas acceptés les cartes grises et les relevés d'identité bancaire.

L'inscription sur les listes électorales de la commune a lieu toute l'année, mais il est indispensable de le faire **jusqu'au 6^{ème} vendredi avant un scrutin**.

Comment savoir où vous votez ?

Aujourd'hui, il est possible de se renseigner en ligne sur sa situation électorale.

1. Rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
2. Renseigner les informations qui vous sont demandées (département, commune, noms et prénoms, sexe, date de naissance).
3. **Si vous êtes inscrit sur les listes électorales** le site renvoie la commune d'inscription, le numéro et l'adresse de votre bureau de vote ainsi que votre numéro d'ordre sur la liste de la commune.
Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous serez invité à vous adresser à la mairie de votre commune.

2- Vente de bois façonnés

Les personnes intéressées par l'achat de bois façonnés (stères) sont invitées à s'inscrire en Mairie.

Le prix pour 2020 a été fixé à 48 €.



Un acompte équivalant à la moitié du coût du volume souhaité sera demandé à l'inscription : cet acompte restera acquis à la Commune si, à la suite d'un désistement de dernière minute, le volume façonné à la demande du souscripteur ne pouvait être revendu.

Par délibération en date du 13 décembre 2019, il a été convenu de limiter le nombre de stères par foyer à 20.

3. Limites d'agglomération

Compte tenu des compétences dévolues au Maire, ce dernier prendra prochainement un arrêté modifiant les limites de notre agglomération, en venant de Puttelange-aux-Lacs : le panneau marquant le début de l'agglomération sera placé avant les premières maisons d'habitation (DIHO/ZINGRAFF).

Attention : cette modification de limites entrainera une limitation de vitesse à 50 km/h, comme dans le reste de l'agglomération.



4. Bibliothèque

La bibliothèque organise une « BRADERIE AUX LIVRES » le dimanche 19 janvier 2020 de 14 h à 18 h.

Vous aurez l'occasion de rencontrer Madame FENARD Josette qui dédicacera son livre « Pâtisser avec moins de sucre, c'est possible ».



5. Crottes de chiens :



Plusieurs personnes ont signalé à la Mairie la présence de crottes de chiens sur les trottoirs de différentes rues du village.

Les propriétaires de chiens sont invités à faire le nécessaire pour éviter aux promeneurs les désagréments qui en résultent.

6. Permanences multiflux en 2020

Les permanences seront assurées par les services du SYDEME pour une nouvelle dotation en sacs multiflux :



Le 17 Janvier 2020
de 13h30 à 19h au foyer mille-club



Le 08 Juillet 2020
de 13h30 à 19h au foyer mille-club